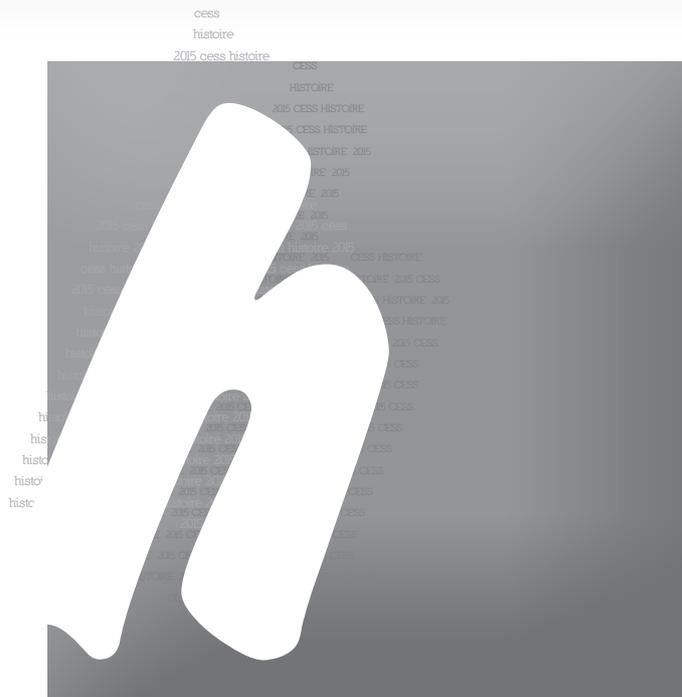


ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

CESS2015

HISTOIRE

DOSSIER DE L'ENSEIGNANT



En raison de la divulgation des documents avant la date officielle prévue pour la passation de l'épreuve externe certificative CESS histoire de juin 2015, celle-ci a été annulée sur décision du gouvernement.

Les documents qui la composent (questionnaire, portefeuille de documents) destinés aux élèves et le guide de correction destiné aux professeurs conservent néanmoins toute leur pertinence pour préparer les élèves à l'évaluation de la compétence de synthèse.

SOMMAIRE

Introduction	4
L'épreuve	4
Documents de l'épreuve	4
Description de l'épreuve	5
Choix du sujet.....	5
Démarche de la compétence de synthèse	5
Modalités de passation	6
Modalités de correction	6
Encodage et calcul des résultats.....	7
Modalités de réussite.....	7
Envoi des résultats.....	8
Confidentialité des résultats	8
Retour qualitatif sur l'épreuve.....	8
Contacts utiles	9

GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail chargé d'élaborer l'épreuve est composé de :

- Stéphane ADAM, inspecteur et vice-président ;
- Katenda BUKUMBABU, attachée au Service général du Pilotage du Système éducatif;
- Christian CHARLIER, inspecteur ;
- Philippe DELFOSSE, inspecteur général de l'enseignement secondaire et président du groupe ;
- Denis DE VLEESCHOUWER, professeur ;
- Bénédicte FRANCK, conseillère pédagogique ;
- Pascale LAMBRECHTS, conseillère pédagogique ;
- Béatrice MASSINON, conseillère pédagogique ;
- Romuald MOTTE, professeur ;
- Renée PLAISANT, conseillère pédagogique ;
- Andy ROGGE, professeur ;
- Catherine VERTRIEST, professeure.

INTRODUCTION

Les épreuves externes communes au terme de la dernière année de l'enseignement secondaire (anciennement intitulées TESS) sont pour la première fois, cette année, obligatoires dans tous les établissements scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles évaluent la maîtrise d'une partie des compétences décrites dans les compétences terminales, pour deux disciplines : le français et l'histoire.

Leur mise en place répond à une nécessité d'évaluer et de certifier les élèves sur une même base. Elles ont donc lieu simultanément dans toutes les classes, selon des modalités communes à tous les établissements. Les consignes, les modalités de passation et les critères de correction sont communs à tous les élèves. Le respect de ces conditions est placé sous la responsabilité de la direction et des professeurs.

L'épreuve d'histoire cible la compétence de synthèse. Elle est destinée aux élèves de 6^e année de l'enseignement général et de l'enseignement technique et artistique de transition.

L'ÉPREUVE

DOCUMENTS DE L'ÉPREUVE

Le dossier de l'enseignant est distribué aux titulaires du cours dès réception des documents dans l'école, il contient toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'épreuve pour la section de transition.

Le sujet de l'épreuve peut être communiqué aux élèves.

Les paquets seront ouverts le jour de la passation, au plus tôt une heure avant le début de l'épreuve.

Chaque paquet contient :

- 10 exemplaires du *Questionnaire* ;
- 10 exemplaires du *Portefeuille de documents* ;
- 1 exemplaire du *Guide de correction*.

DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve vise spécifiquement l'évaluation de la compétence de synthèse. Outre les savoir-faire liés à l'analyse documentaire, elle nécessite également la mobilisation des concepts historiques et des savoirs requis relatifs aux moments-clés de la seconde moitié du XX^e siècle¹. Elle ne prétend donc pas à l'exhaustivité en matière d'évaluation des compétences et des savoirs requis.

CHOIX DU SUJET

Quels que soient ses fondements ou ses revendications, le terrorisme a émaillé l'histoire contemporaine d'actions sanglantes et meurtrières. Aujourd'hui, notre monde vit sous une menace permanente et, plus encore depuis les attentats du 11 septembre 2001, les États tentent de renforcer sur tous les continents les dispositifs de surveillance et de répression du terrorisme.

Au cours des années 1960-1990, les démocraties d'Europe occidentale ont également été confrontées à des attentats terroristes. Même si leur nature et leur contexte diffèrent de ce que nous connaissons aujourd'hui, il apparaît judicieux d'inviter les élèves de 6^e année à se pencher sur cette période et d'étudier les moyens mis en œuvre à l'époque pour combattre le terrorisme.

Au-delà de la relecture de cette page d'histoire et de l'analyse des événements qui y sont liés, c'est aussi l'occasion pour les élèves de s'interroger plus largement sur les défis que doivent relever aujourd'hui nos démocraties. Tous les moyens sont-ils bons pour lutter contre le terrorisme ? Quel est le prix à payer face à ces menaces multiples ? Les mesures prises par les gouvernements sont-elles compatibles avec la sauvegarde des libertés et le respect de nos systèmes politiques démocratiques ?

DÉMARCHE DE LA COMPÉTENCE DE SYNTHÈSE

C'est la troisième compétence du référentiel interréseau que l'épreuve 2015 évalue : « sur base d'un nombre limité de données, organiser une synthèse... ». Le groupe de travail en charge de son élaboration s'est inspiré largement de la famille de tâche retenue par la Commission des Outils d'Évaluation pour la compétence de synthèse (voir www.enseignement.be). La production attendue de la part de l'élève prend donc ici la forme d'une synthèse sous la forme d'un texte suivi et organisé, répondant à une question de recherche telle que celles que pourraient se poser les historiens.

Tout exercice de compétence nécessite la mobilisation de savoirs. C'est forcément le cas pour la compétence de synthèse. Même si l'essentiel des informations ou des éléments de réponse à la question de recherche se trouve dans le dossier documentaire, l'élève doit, pour résoudre la tâche demandée, mettre en œuvre et maîtriser des savoirs de natures différentes : des savoirs événementiels ou contextuels, afin d'inscrire la question de recherche dans son contexte historique, des savoirs conceptuels pour comprendre finement les témoignages et les points de vue présents dans la documentation ou pour organiser sa synthèse, et enfin, des savoirs procéduraux spécifiques à la famille de tâche visée.

Un professeur, dans sa classe, sait avec précision les ressources qu'il a installées et qu'il souhaite voir mobilisées par ses élèves à travers la tâche de synthèse. Il fera d'ailleurs de la mobilisation de ces savoirs un indicateur essentiel en vue d'apprécier la maîtrise de cette compétence. Dans le cadre de l'élaboration d'une épreuve externe, les concepteurs ne peuvent mesurer avec exactitude les savoirs qui ont été

¹ *Compétences terminales et savoirs requis en histoire. Humanités générales et technologiques*, AGERS, 2000, p.10-13.

abordés dans chacune des classes. Ceci est d'autant plus vrai que le référentiel ne fixe avec précision ni les contenus à développer pour chaque moment clé, ni les caractéristiques principales à développer pour chaque concept historique. C'est pour ces raisons, et dans un souci d'équité, que la thématique générale de l'épreuve ainsi que les contextes à aborder ont été dévoilés par voie de circulaire, fin de l'année scolaire dernière. Cela explique également que la consigne de l'épreuve sera particulièrement explicite quant à cette mobilisation des ressources.

À travers cette épreuve, il s'agira donc tout autant de mobiliser des savoirs pour exercer sa compétence que de maîtriser des compétences pour acquérir des savoirs nouveaux. C'est un objectif que poursuit d'ailleurs le Décret Missions dans son article 6/2 : « *amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie...* ».

Enfin, les professeurs seront peut-être étonnés du caractère « guidant » de la consigne accompagnant la question de recherche. Il ne s'agit en aucun cas ici d'une volonté du groupe de travail d'imprimer aux épreuves de compétence une orientation dans laquelle l'autonomie de l'élève serait réduite. Il s'agit plutôt, dans le contexte particulier de cette épreuve externe commune, de fluidifier le travail de l'élève dans le cadre d'un temps de passation relativement court (100 minutes) et de faciliter le travail de correction du professeur dans un délai également limité.

MODALITÉS DE PASSATION

L'épreuve d'histoire se déroule dans toutes les écoles la matinée du 16 juin 2015. L'heure du début de chaque épreuve et le temps de récréation relèvent de la liberté de chaque chef d'établissement. Le temps prévu pour l'épreuve externe est de deux périodes de 50 minutes, mais il est conseillé d'appliquer cette directive avec bon sens. Les documents sont répartis entre les enseignants des classes concernées une heure avant le début de la passation.

Le local de passation doit impérativement être neutre. Les supports, affiches, panneaux susceptibles d'aider les élèves à répondre aux questions de l'épreuve seront préalablement enlevés.

Le chef d'établissement prend les dispositions nécessaires afin que les épreuves ne soient en aucun cas diffusées, ni à l'équipe éducative, ni aux élèves avant le jour de passation.

L'élève n'a à sa disposition que le dossier documentaire qu'il peut éventuellement annoter. Il peut disposer de feuilles de brouillon et d'un dictionnaire des noms communs.

Seules les réponses transcrites sur le questionnaire sont prises en considération.

Le professeur distribue les deux livrets destinés aux élèves et veille à ce qu'ils lisent attentivement **la consigne générale** figurant au début du livret *Questionnaire*.

MODALITÉS DE CORRECTION

Le *Guide de correction* donne toutes les indications nécessaires à la correction des copies.

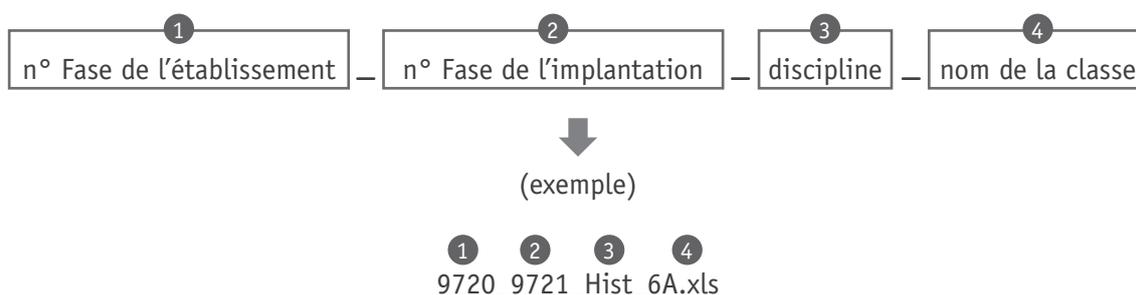
Le respect des consignes de correction de l'épreuve est placé sous la responsabilité du Pouvoir Organisateur qui peut le déléguer aux chefs d'établissement.

ENCODAGE ET CALCUL DES RÉSULTATS

Le calcul des résultats s'effectue automatiquement en encodant les points de chaque élève dans une grille. Il s'agit d'encoder les points par indicateur dans une grille de type « Excel » de manière à ce que le score global de chaque élève soit calculé automatiquement par le fichier. L'utilisation de la grille permet à l'enseignant d'obtenir les scores détaillés de chaque élève.

Les fichiers d'encodage ont été envoyés par mail sur la boîte administrative de l'école ecXXX@adm.cfwb.be (XXX correspond au numéro FASE de l'établissement). Avant la passation, le chef d'établissement les transmet aux enseignants.

Ce fichier sera enregistré sous le nom :



Cette opération sera répétée pour **chacune des classes**.

Il convient de compléter un fichier par classe.

L'utilisation du fichier est simple. Il prévoit la détection immédiate d'éventuelles erreurs commises lors de l'encodage des résultats des élèves. Seul l'onglet « Encodage des réponses Es » est à compléter.

MODALITÉS DE RÉUSSITE

La décision d'octroi du Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur à l'élève est basée sur les résultats obtenus à l'épreuve externe en ce qui concerne la compétence ciblée dans la discipline évaluée, et sur les résultats aux évaluations internes en ce qui concerne les autres compétences relatives à la discipline.

La pondération de l'épreuve par rapport aux autres compétences est laissée à l'appréciation du Conseil de classe.

La note de l'épreuve externe est établie sur un total de 100 points. En appliquant une règle de trois, chaque établissement peut lui donner sa valeur dans la note globale.

En cas de réussite à l'épreuve externe, le Conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise de la compétence visée dans la discipline évaluée.

Le conseil de classe peut estimer que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer à l'épreuve maîtrise les compétences et les savoirs visés. Il doit alors fonder sa décision sur le dossier de l'élève.

Les conditions de réussite prévues par le règlement des études du pouvoir organisateur restent pleinement d'application.

ENVOI DES RÉSULTATS

Une fois l'encodage terminé, il convient de transmettre les fichiers Excel à la direction. Cette dernière se chargera de les envoyer par courriel à l'Administration pour le **26 juin 2015** au plus tard en fonction de la localisation de l'établissement (tableau ci-dessous).

Province/Région	Email	Agents	Téléphone
Hainaut	guy.quintard@cfwb.be	Guy Quintard Virginie Thiry	02/690 82 23 02/690 80 93
Liège	yana.charlier@cfwb.be	Yana Charlier Noëlle Mahy	02/690 80 37 02/690 82 11
Luxembourg	leopold.kroemmer@cfwb.be	Léopold Kroemmer Nathalie Delvigne	02/690 82 12 02/690 82 14
Brabant wallon	leopold.kroemmer@cfwb.be	Léopold Kroemmer Nathalie Delvigne	02/690 82 12 02/690 82 14
Namur	leopold.kroemmer@cfwb.be	Léopold Kroemmer Nathalie Delvigne	02/690 82 12 02/690 82 14
Bruxelles-Capitale	katenda.bukumbabu@cfwb.be	Katenda Bukumbabu Sabine Razée	02/690 82 20 02/690 82 26

CONFIDENTIALITÉ DES RÉSULTATS

Conformément à l'article 36/8 du décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, les résultats obtenus à l'épreuve certificative externe commune ne peuvent permettre aucun classement des élèves ou des établissements scolaires. Il est interdit d'en faire état, notamment à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements.

Les membres du personnel et les pouvoirs organisateurs des établissements scolaires qui ont connaissance des résultats obtenus à l'épreuve externe commune sont tenus à cet égard par le secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du Code Pénal s'applique.

Le non-respect de l'interdiction de divulgation constitue une pratique déloyale au sens de l'article 41, alinéa 2 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement.

RETOUR QUALITATIF DE L'ÉPREUVE

Un questionnaire sera mis à la disposition des enseignants et des directions. Ils sont invités à le compléter et à le renvoyer à l'Administration pour le **10 juillet 2015 au plus tard**.

CONTACTS UTILES

Pour une question d'ordre logistique

- **Iris Vienne**
Service général du Pilotage du Système éducatif
02/690 81 91
iris.vienne@cfwb.be

Pour une question relative à la correction de l'épreuve

- **Permanence pour l'histoire : 02/690 80 57**
Les mardi 16 juin de 13h à 16h, mercredi 17 juin et jeudi 18 juin de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Pour une question relative à l'utilisation de la grille d'encodage

- **Katenda Bukumbabu**
Service général du Pilotage du Système éducatif
02/690 82 20
katenda.bukumbabu@cfwb.be
- **Léopold Kroemmer**
Service général du Pilotage du Système éducatif
02/690 82 12
leopold.kroemmer@cfwb.be

Pour tout autre question ou commentaire

cess@cfwb.be

INFORMATIONS ÉPREUVE CESS 2016

La circulaire relative aux dates de passation des épreuves externes certificatives et non certificatives pour l'année scolaire 2015-2016 paraîtra au plus tard en juin 2015. Elle annonce :

- les dates de passation ;
- les compétences évaluées ;
- le sujet abordé.

Cette circulaire est accessible sur le site www.enseignement.be/cess (rubrique Cadre légal)



**Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement**
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 Bruxelles
Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
www.fw-b.be – 0800 20 000

Graphisme : MO - olivier.vandevelle@cfwb.be
Juin 2015

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
0800 19 199
courrier@mediateurcf.be

Éditeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général

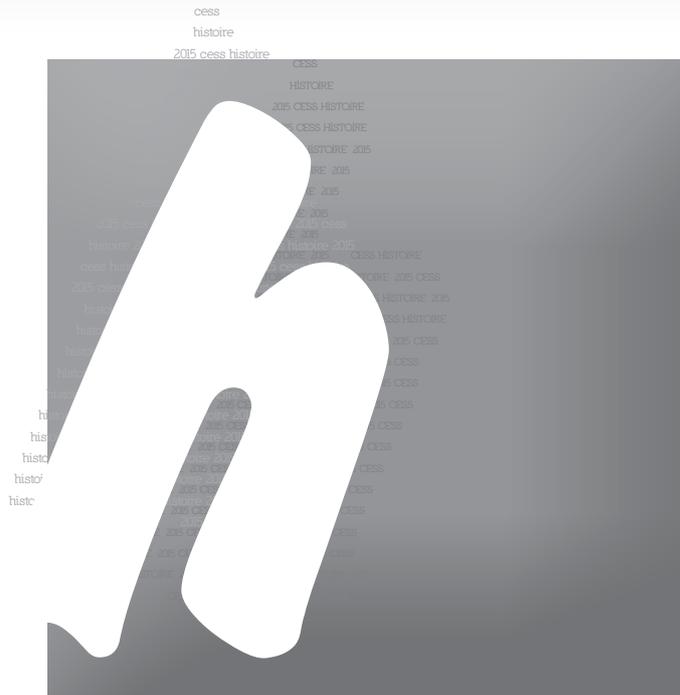
La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

CESS2015

HISTOIRE

GUIDE DE CORRECTION



En raison de la divulgation des documents avant la date officielle prévue pour la passation de l'épreuve externe certificative CESS histoire de juin 2015, celle-ci a été annulée sur décision du gouvernement.

Les documents qui la composent (questionnaire, portefeuille de documents) destinés aux élèves et le guide de correction destiné aux professeurs conservent néanmoins toute leur pertinence pour préparer les élèves à l'évaluation de la compétence de synthèse.

PRÉAMBULE

Pour la troisième année consécutive, l'épreuve externe certificative en histoire évalue la compétence de synthèse sous la forme d'un texte (famille de tâche retenue par la Commission des Outils d'Évaluation pour la compétence 3 du référentiel : *sur base d'un nombre limité de données, organiser une synthèse mettant en évidence, selon les cas, des permanences, des processus évolutifs, des changements ou des synchronismes et formuler des hypothèses explicatives*).

La conception de la grille d'évaluation et la rédaction du présent guide de correction ont expressément voulu tenir compte du contexte particulier de cette épreuve externe commune et du délai de correction limité assigné aux enseignants. Afin de faciliter leur tâche, la grille a donc été conçue de manière à assurer une correction relativement linéaire des copies des élèves. Pour ce faire, elle privilégie la validation d'indicateurs précis et s'écarte donc de la progression et de la pondération par critères habituellement recommandées.

Pour faciliter sa correction, le professeur trouvera ci-après une grille à photocopier.

GRILLE DE CORRECTION

NOM : _____ PRÉNOM : _____ CLASSE : _____

Introduction	▪ L'introduction rappelle la question de recherche : thème, temps, lieu.	0-5
	▪ L'introduction replace la question de recherche dans son contexte historique général : 3 éléments de contexte sont développés.	0-2-5 0-2-5 0-2-5
		/20
Développement	▪ Le développement précise les réponses apportées par la République fédérale d'Allemagne et l'Italie : 7 éléments de réponse sont précisés.	
	À savoir, dans l'ordre d'apparition dans le dossier documentaire :	
	Allemagne	
	Appel à la population afin qu'elle aide la police dans ses recherches (doc 1 et doc 2)	0-3-4
	Traitement carcéral particulier réservé aux personnes accusées de terrorisme (doc 3)	0-3-4
	Loi autorisant la surveillance secrète des citoyens par la police (doc 4)	0-3-4
	...	
	Italie	
	Lois autorisant l'extension des pouvoirs de la police et limitant certaines libertés (doc 5)	0-3-4
	Consultation de la population sur l'abrogation de ces lois (doc 5 et doc 6)	0-3-4
	Création de deux statuts juridiques nouveaux : repentis et dissociés (doc 7 et doc 8)	0-3-4
	Usage de la torture en cours d'enquête (doc 9)	0-3-4
...		
▪ Le développement mesure et justifie le caractère démocratique ou non des réponses apportées par ces deux pays : 5 justifications sont attendues.	0-3 0-3 0-3 0-3 0-3	
▪ Le développement intègre des connaissances concernant les mouvements terroristes de ces deux pays : 4 éléments de connaissance sont attendus.	0-2 0-2 0-2 0-2	
▪ Le développement mentionne au regard de chaque élément de réponse le(s) numéro(s) du ou des documents d'où les informations sont tirées.	0-3	
▪ Le développement est structuré de façon logique.	0-3-6	
		/60
Conclusion	▪ La conclusion rappelle les éléments essentiels de la réponse aux deux aspects de la question de recherche.	0-4-8
	▪ La conclusion est cohérente avec le développement.	0-2-4
		/12
Langue et soin	▪ Langue : orthographe (plus de 5 fautes = 0)	0-3
	▪ Langue : syntaxe et lexique	0-1-2-3
	▪ Soin	0-1-2
		/8
TOTAL		/100

DESCRIPTION DES INDICATEURS DE CORRECTION

Dans les pages qui suivent, le professeur trouvera une explicitation des différents indicateurs retenus pour cette épreuve externe. Il trouvera également quelques exemples de réponses possibles et de mobilisation des savoirs.

Tout élément de réponse non évoqué dans cette description, mais dont le professeur valide le contenu, doit être considéré comme bon. D'une façon générale, le professeur est invité à corriger avec bon sens.

ATTENTION

Comme on l'a déjà précisé dans le préambule, la présente grille privilégie les indicateurs, c'est-à-dire les éléments attendus dans la production de l'élève. L'absence d'un critère distinct d'exactitude dans la grille nécessite donc de ne pas valider les éléments attendus s'ils sont entachés d'erreurs importantes.

Ces erreurs peuvent relever :

- de l'analyse documentaire (exemple d'erreur : *La Cour européenne des droits de l'homme condamne l'Allemagne pour sa loi autorisant la surveillance secrète des courriers et des communications téléphoniques*) ;
- des connaissances contextuelles (exemple d'erreur : *En Italie, les Brigades Rouges multiplient les actions terroristes d'extrême-droite*) ;
- de la maîtrise des concepts (exemple d'erreur : *En Italie, le recours au référendum est contraire aux principes de la démocratie*) ;
- de généralisations abusives (exemple d'erreur : *Toutes les réponses apportées par l'Italie sont caractéristiques d'un état autoritaire*).

L'INTRODUCTION

■ L'INTRODUCTION RAPPELLE LA QUESTION DE RECHERCHE (THÈME, TEMPS, LIEU).

► 0 - 5 points

La notation est binaire. Pour valider cet indicateur, l'élève doit nécessairement rappeler toutes les dimensions de la question de recherche :

- le thème : les réponses aux actes de terrorisme et leur caractère démocratique ou non ;
- le lieu : la République fédérale d'Allemagne et l'Italie ;
- le temps : les années 1970 et 1980.

■ L'INTRODUCTION REPLACE LA QUESTION DE RECHERCHE DANS SON CONTEXTE HISTORIQUE GÉNÉRAL.

► Trois éléments de contexte sont attendus | 3 x 0 - 5 points

Tant dans l'introduction que dans le développement, l'élève est invité à mobiliser ses connaissances contextuelles. Dans l'introduction, les éléments attendus doivent idéalement relever du contexte historique général. En voici quelques exemples :

- Guerre froide et Europe scindée ;
- Allemagne et Italie : deux pays ayant connu un régime totalitaire ;
- reconstruction d'après-guerre spectaculaire pour les deux pays ;
- jeunesse contestataire d'après 1968 ;
- construction européenne ;
- crise faisant suite au choc pétrolier de 1973.

Chaque élément de contexte pertinent se voit attribuer 2 ou 5 points en fonction du degré de développement.

■ L'élément de contexte est simplement cité.

Par exemple : L'Europe des années 70 et 80 vit à l'heure de la Guerre froide.

Ce type d'évocation vaut 2 points.

■ L'élément de contexte est développé.

Par exemple : L'Europe des années 70 et 80 vit à l'heure de la Guerre froide. Elle est traversée par le Rideau de fer qui sépare le bloc communiste à l'Est du bloc capitaliste à l'Ouest.

Ce type de développement vaut 5 points.

Il se peut que, dans son introduction, l'élève explicite déjà des connaissances concernant le contexte spécifique au terrorisme italien ou ouest-allemand (voir liste d'exemples dans les pages suivantes). Il convient dans ce cas de les valider au même titre que les éléments du contexte général.

LE DÉVELOPPEMENT

■ LE DÉVELOPPEMENT PRÉCISE LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE ET L'ITALIE.

► Sept éléments de réponse sont attendus | 7 x 0 - 3 - 4 points

Le groupe de travail a retenu dans la grille de correction les éléments de réponse qui lui paraissaient incontournables. À savoir, par ordre d'apparition dans le dossier documentaire :

■ République fédérale d'Allemagne

- Appel à la population afin qu'elle aide la police dans ses recherches (doc 1 et doc 2)
- Traitement carcéral particulier réservé aux personnes accusées de terrorisme (doc 3)
- Loi autorisant la surveillance secrète des citoyens par la police (doc 4)
- ...

■ Italie

- Lois autorisant l'extension des pouvoirs de la police et limitant certaines libertés (doc 5)
- Consultation de la population sur l'abrogation de ces lois (doc 5 et doc 6)
- Création de deux statuts juridiques nouveaux : repentis et dissociés (doc 7 et doc 8)
- Usage de la torture en cours d'enquête (doc 9)
- ...

Les formulations ci-dessus ne sont évidemment proposées qu'à titre d'exemple. Tout élément de réponse correct, mais formulé différemment, est bien entendu valide. Le correcteur sera en outre attentif aux cas particuliers suivants :

- Il se peut que l'élève propose d'autres réponses correctes que celles évoquées ci-dessus.
Par exemple : la mobilisation en Italie du Parti communiste en faveur du maintien par référendum des lois spéciales de lutte contre le terrorisme et de défense de la démocratie.
Dans ce cas, il convient de valider la réponse de l'élève, sachant qu'au total on ne pourra en valider que 7.

- Il se peut également que l'élève englobe dans une seule et même réponse deux éléments du tableau ci-dessus.
Par exemple : les lois étendant les pouvoirs de la police en Italie et le référendum s'y rapportant. Dans ce cas, pour peu qu'on ne dépasse pas le total de 7 réponses, le correcteur peut valider cette formulation comme 2 éléments de réponse distincts.

■ Chaque élément de réponse correct se voit attribuer 3 ou 4 points selon son degré de précision, de richesse ou de complétude. L'élément de réponse est simplement cité.

Par exemple : La République fédérale d'Allemagne fait appel à la population afin qu'elle aide la police dans ses recherches.

Ce type de réponse vaut 3 points.

■ L'élément de réponse est précisé.

Par exemple : La République fédérale d'Allemagne fait appel à la population afin qu'elle aide la police dans ses recherches. D'une part, le chancelier Schmidt intervient à la télévision ; d'autre part, des avis de recherche sont affichés par la police et promettent des récompenses pour tout renseignement utile à l'arrestation des terroristes.

Ce type de réponse vaut 4 points.

- **En cas d'erreur importante, l'élément de réponse vaut 0 point.**

La copie qui fournit plus de 7 éléments de réponse corrects ne peut dépasser le total de 28 points.

Attention, si l'élève fournit plus de 7 éléments de réponse, et que parmi ces éléments certains sont inexacts, le correcteur :

- accordera comme ci-dessus 3 ou 4 points pour chaque élément correct avec un maximum de 7 éléments corrects.
- ôtera deux points au total de la rubrique « développement » par élément incorrect (maximum trois fois moins 2 points).

■ **LE DÉVELOPPEMENT MESURE ET JUSTIFIE LE CARACTÈRE DÉMOCRATIQUE OU NON DES RÉPONSES APPORTÉES PAR CES DEUX PAYS.**

► **Cinq éléments de réponse sont attendus | 5 x 0 - 3 points**

Cinq appréciations pertinentes et justifiées du caractère démocratique ou non des réponses apportées par la République fédérale d'Allemagne et l'Italie sont attendues autour des items suivants :

- la mobilisation citoyenne...
- L'appel à la délation...
- Les conditions de détention des suspects...
- Les droits à la défense...
- Le recours à des lois...
- La limitation de certaines libertés...
- La surveillance secrète...
- Le recours à une institution supranationale garante des Droits de l'Homme...
- Le renforcement du pouvoir policier...
- L'organisation d'un référendum...
- De nouveaux statuts juridiques des inculpés...
- L'usage de la torture...
- ...

- **Une appréciation pertinente et justifiée vaut 3 points.**
- **Une appréciation pertinente et non justifiée vaut 0 point.**

Attention, une réponse apportée par un des États peut comporter à la fois un caractère démocratique et un aspect pouvant mettre en danger cette démocratie.

Par exemple : les lois renforçant le pouvoir de la police présentent un caractère démocratique parce que la loi est votée par une assemblée parlementaire légitimement élue, mais elles ouvrent aussi la porte à une dérive autoritaire par le renforcement du pouvoir policier et la limitation des libertés individuelles.

Dans ce cas, et pour peu que les justifications soient explicites, le correcteur considérera cette réponse comme présentant deux appréciations pertinentes et attribuera 6 points.

■ **LE DÉVELOPPEMENT INTÈGRE DES CONNAISSANCES CONCERNANT LES MOUVEMENTS TERRORISTES DE CES DEUX PAYS.**

► **Quatre éléments de réponse sont attendus | 4 x 0 - 2 points**

Le correcteur trouvera ci-dessous quelques exemples de mobilisation des connaissances. Chaque élément pertinent du contexte se voit attribuer 2 points avec un maximum de 8 points.

Les 4 éléments peuvent concerner le même pays.

- La Bande à Baader ou groupe Baader-Meinhof est le surnom donné à la Fraction Armée Rouge, la RAF.
- La Bande à Baader est une organisation terroriste d'extrême-gauche.
- La Bande à Baader mène une lutte révolutionnaire et violente au nom de l'anti-impérialisme.
- Baader et plusieurs membres de la RAF emprisonnés à Stammheim s'y sont, selon la version officielle, suicidés.
- Les Brigades Rouges forment une organisation terroriste d'extrême-gauche.
- Les Brigades Rouges veulent reprendre le combat insurrectionnel interrompu à la fin de la Seconde Guerre mondiale et former un parti communiste combattant.
- Les Brigades Rouges enlèvent, séquestrent et assassinent Aldo Moro, président du parti de la démocratie chrétienne en 1978.
- Les Brigades Rouges naissent dans un contexte d'instabilité politique marqué également par des attentats d'extrême-droite particulièrement meurtriers.
- ...

■ **LE DÉVELOPPEMENT MENTIONNE AU REGARD DE CHAQUE ÉLÉMENT DE RÉPONSE LE(S) NUMÉRO(S) DU OU DES DOCUMENTS D'OÙ LES INFORMATIONS SONT TIRÉES.**

► **0 - 3 points**

Si pour plus de la moitié des éléments de réponse, les numéros des documents sont mentionnés, on attribuera les 3 points.

■ **LE DÉVELOPPEMENT EST STRUCTURÉ DE FAÇON LOGIQUE.**

► **0 - 3 - 6 points**

On attend de l'élève que son développement soit structuré de façon logique. À titre d'exemple, on validera une structuration :

- par pays : une partie du développement pour la République fédérale d'Allemagne, une autre pour l'Italie ;
- par type de réponses, quel que soit le pays. Par exemple : une partie du développement sur les lois spéciales, une autre sur la mobilisation de la population, une troisième sur le sort réservé aux suspects ;
- par le(s) concept(s). Par exemple : une partie du développement rassemblant les réponses témoignant du bon fonctionnement démocratique, une autre rassemblant les éléments de réponse pouvant mettre en danger la démocratie ;
- par question et sous question : une partie du développement pour les réponses de la République fédérale d'Allemagne et de l'Italie, une autre pour le caractère démocratique ou non de ces réponses.

- Si la structure logique est totalement respectée dans le développement, on attribuera les 6 points.
- Si la structure logique est présente mais n'est que partiellement respectée (abandon de la structure en cours de développement, passage d'une structure à une autre...), on n'attribuera que 3 points.
- S'il n'y a pas de structure logique dans le développement : 0 point.

LA CONCLUSION

- **LA CONCLUSION RAPPELLE LES ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE LA RÉPONSE AUX DEUX ASPECTS DE LA QUESTION DE RECHERCHE.**
 - ▶ 0 - 4 - 8 points
- **La conclusion répond à la question de recherche :**
 - en rappelant certaines réponses ou certains types de réponses apportés par les deux pays (0 - 4 points) ;
 - en répondant de manière nuancée à la question portant sur le caractère démocratique ou non de ces réponses (0 - 4 points).
- **La conclusion est cohérente avec le développement (0 - 2 - 4 points).**
 - Si la conclusion est totalement cohérente avec le contenu du développement, on attribuera les 4 points.
 - Si la conclusion est partiellement cohérente, on n'attribuera que 2 points.

LANGUE ET SOIN

- **LANGUE**
 - ▶ 0 - 6 points
- **3 points sont attribués à l'orthographe.** Plus de 5 fautes = 0
- **3 points sont attribués à la syntaxe et au lexique.**
- **SOIN**
 - ▶ 0 - 2 points



**Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement**
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 Bruxelles
Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
www.fw-b.be – 0800 20 000

Graphisme : MO - olivier.vandevelle@cfwb.be
Juin 2015

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
0800 19 199
courrier@mediateurcf.be

Éditeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution